CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 6 OCTOBRE 2022
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Conseil d'administration du 30 mai 2022 : validation du compte rendu
- Validation du règlement intérieur et constitution du bureau de l'association
- Evolution des modalités de mise en œuvre des conventions (adhésion systématique)
- Convention financière avec le Département 2023/2027
- Sollicitation d'une subvention de la DRAC pour une action artistique école Vissenty à Annonay
- Point avancement programme stratégique 2023/2026
- Programme d'actions 2022
    - Point sur les actions en cours
    - Appel à volontaire du conseil d'administration pour suivi des actions 2022 et préparation actions 2023
- Présentation projet plan de formation
- Réflexion volet communication du CAUE
- Election d'un représentant au conseil d'administration de SOLIHA
- Points divers

Le 6 octobre 2022 à 18h 00, le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux du CAUE à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Laurence ALLEFRESDE, conseillère départementale, maire de Prunet
Wesley BAUDEZ, représentant du personnel du CAUE de l'Ardèche
Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac
Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de St-Priest
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques
Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche
Christian FEROUSSIER, président du CAUE, vice-président du Département, maire de St-Fortunat-sur-Eyrieux
Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu le Roi
Hélène LACROIX, administratrice CAUE de l'Ardèche
Laurent MARCE, conseiller départemental, maire de Talencieux
Hervé OZIL, administrateur du CAUE
Benoît VERPEAUX, représentant la Direction académique des services de l'Education Nationale
Céline VIDALLET, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes
Laure VIGNERON, Représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
Jean-François VILVERT, Architecte des Bâtiments de France – UDAP de l'Ardèche
En visio :
Célia AUZOU, Architecte

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :
Jérôme DAMOUR, directeur du CAUE
Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Benoît CLARET, président de la Chambre d'Agriculture
Marie MERIC, représentant la Chambre d'Agriculture
Brigitte MOREL, administratrice CAUE de l'Ardèche
Dominique PALIX, maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
Régis PERRIER, représentant la Chambre d'Agriculture
Ingrid RICHIOUD, vice-présidente du Département, adjointe au maire de Tournon sur Rhône

Christian FEROUSSIER ouvre la séance en énumérant la liste des excusés.

1. Conseil d'administration du 30 mai 2022 : validation du compte rendu.

Le compte rendu du 30/05/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Validation du Règlement intérieur et constitution du bureau de l'association

Le règlement intérieur a été validé lors de l'assemblée générale du 29 juin 2022.
Conformément à l'article 9 des statuts du CAUE de l'Ardèche, ce règlement intérieur complète et définit les modalités d'application des statuts sans procéder à des modifications statutaires.
Les précisions apportées au règlement concernent :

- L'Assemblée Générale : désignation, attribution, responsabilités, fonctionnement
- Le Conseil d'Administration : désignation, attribution, responsabilités, fonctionnement
- Le bureau : composition, attribution, responsabilités, fonctionnement
- Au sein du bureau, les rôles et mission du Président du CA, VP, Secrétaire et trésorier
- Les missions du Directeur

Le Conseil d'Administration procède, lors de sa 1ère séance qui suit l'Assemblée Générale, à l'élection de son Bureau.
Les fonctions de secrétaire et de trésorier sont attribuées, en son sein par le Bureau lui-même.

Proposition de composition du bureau :

- Christian FEROUSSIER, Président, élu par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2021
- Sandrine CHAREYRE, Vice-Présidente, élue par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2021
- Un deuxième Vice-Président élu par le Conseil d'Administration à bulletin secret
- Membres désignés par le CA

Le Président précise que le bureau doit pouvoir préparer les conseils d'administration sans prendre de décisions à la place de ceux-ci.

Election deuxième Vice-Président
Christian FEROUSSIER demande s'il y a un candidat à ce poste.
Patrick FOURCHEGU de déclare candidat et présente ses motivations brièvement.
Le Président annonce que Robert ROUX absent ce jour, s'est déclaré candidat.
Les deux candidatures sont mises au vote à bulletin secret

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

14 suffrages exprimés (Benoît VERPEAUX étant absent au moment du vote qui a été retardé en fin de séance afin de confirmer la candidature de Robert ROUX).
6 voix pour Robert ROUX, 5 voix pour Patrick FOURCHEGU, 3 votes blancs.
Robert ROUX est élu 2ème vice-Président.

Le Président propose à Patrick FOURCHEGU d'être membre du bureau qui l'accepte

Désignation de membres du bureau par le CA
Candidats : Laurence ALLEFRESDE, Hélène LACROIX, Brigitte MOREL, Robert ROUX, Patrick FOURCHEGU.

Au sein du bureau, sont à attribuer les fonctions de :

- secrétaire : *« Sur proposition du directeur, Il est chargé de préparer les convocations en accord avec le Président. En relation avec le Directeur, il établit les procès-verbaux des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Il tient le registre prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et assure l'exécution des formalités. »*
  Brigitte MOREL candidate, mais absente ce jour, est nommée secrétaire du bureau.
- trésorier : *« En lien avec l'expert-comptable, le trésorier établit un rapport sur la situation financière de l'association et le transmet au commissaire aux comptes. Le Trésorier présente le rapport financier à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Le trésorier contrôle les mouvements de trésorerie. »*
  Hélène LACROIX est nommée trésorière du bureau.

3. Evolution des modalités de mise en œuvre des conventions (adhésion systématique)

L'accompagnement des collectivités par le CAUE se traduit par une convention administrative et financière. Le montant de la contribution de la collectivité est défini en fonction du potentiel fiscal et du nombre d'habitants dans une logique d'équité territoriale.
Les collectivités ont la possibilité d'adhérer au CAUE témoignant ainsi de leur soutien à l'activité du CAUE.

Il n'y a pas à ce jour de lien entre convention et adhésion. Certaines collectivités associent convention et adhésion mais ce n'est pas la majorité des cas.
Le Président souligne qu'il semble normal qu'une collectivité sollicitant un accompagnement adhère au CAUE.

Jean-François VILVERT demande si on a mesuré les conséquences de cette adhésion systématique et d'une éventuelle réticence d'une collectivité.
Le Président répond que l'adhésion dont le montant maximal est de 380 euros ne freinera pas une collectivité.

A partir du 01 janvier 2023, pour chaque nouvelle convention, le CAUE demandera systématiquement une adhésion de la collectivité au CAUE.
Ce principe ne s'applique pas à une collectivité sollicitant 2 conventions ou plus dans l'année.
La proposition est mise au vote et validée à l'unanimité des membres présents.

4. Convention financière avec le Département 2023/2027

Le Président rappelle l'historique de cette convention.

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Le Département est chargé par la loi d'instaurer la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA), en vue de financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le fonctionnement du CAUE.

La principale source de financement du CAUE est liée à la taxe d'aménagement.

Une convention signée en 2016 pour une durée de 4 ans (renouvelée avec deux avenants pour 2021 et 2022) a fixé la part de TA dévolue au CAUE pour un montant de 600 000 euros/an.
En 2016, 600 000 euros avaient été demandés car il y avait un excès de trésorerie de plus d'un million d'euros. Les élus ne pouvaient solliciter le Département de manière supplémentaire alors que même s'il y avait un déficit d'exploitation, le CAUE pouvait prendre dans sa réserve. Christian FEROUSSIER note que cela était très lisible.

A partir de 2023, il est nécessaire de traduire dans une nouvelle convention les principes financiers permettant la mise en place d'un mécanisme de financement alloué au CAUE par le Département afin d'assurer le fonctionnement du CAUE pour les cinq prochaines années, soit la période 2023/2027.
Ces principes constituent une garantie du Département vis-à-vis des charges de fonctionnement du CAUE, et donc vis-à-vis de la pérennité de ses missions.

Le CAUE a transmis au Département une proposition de convention pluriannuelle permettant de garantir les moyens nécessaires au fonctionnement de la structure et à la réalisation de ses missions dans les prochaines années.
Année après année, le coût de fonctionnement de la structure est allé au delà des 600 000 euros. A partir de 2023 une augmentation de la part du Département est nécessaire.
Ainsi sur la période 2023/2025 un montant-cible de 800 000 euros permettrait d'assurer le fonctionnement du CAUE.
A partir du 1er janvier 2026 un montant-cible de 850 000 euros permettrait d'assurer le fonctionnement du CAUE sur la période 2026/2027.

Ces « montants-cible » permettront d'assurer le fonctionnement du CAUE sur la durée de la convention et de répondre aux objectifs du Département de conforter l'ingénierie territoriale.
Ils sont calculés de manière :
. à pérenniser l'équipe CAUE :
- stabiliser l'équipe pour répondre aux besoins du territoire
- intégrer des évolutions RH tel que point d'indice, évolution coût fonctionnement

. à permettre la conduite d'actions sans mettre en péril le fonds associatif.

Christian FEROUSSIER n'a pas eu de réponse à ce jour suite à cette demande officielle qui a été instruite. Le Directeur financier du Département suite à la conférence budgétaire passée et aux 200 000 euros supplémentaires demandés n'a pas répondu. Il estime cette somme nécessaire au CAUE pour son fonctionnement avec l'équipe actuelle en place.
Il va demander rapidement la position du Département. Si cette somme n'était pas accordée cela aurait des incidences directes au niveau des actions et du maintien du personnel.
Le budget sera voté en décembre, d'ici là le Président défendra cette demande et sera vigilant.
Hervé OZIL fait remarquer que 600 000 euros de la trésorerie du CAUE ont été reversés au Département il y a quelques années.
Christian FEROUSSIER en prend note pour compléter son argumentaire auprès du Département.
Patrick FOURCHEGU estime décevant le fait que le Directeur financier ne communique pas au vice-Président du Département la teneur des échanges de la conférence financière.
Le Président sollicitera fermement les 200000 euros d'augmentation. Il note que le seul reproche qu'aurait pu lui faire le Département est de ne pas avoir fait rentrer les conventions échues. Un gros

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

travail a été entrepris pour réclamer les sommes dues par les collectivités. Il remercie encore le comptable et le poste administratif d'avoir fait rentrer dans les caisses une part importante des conventions échues non payées.
Pas d'inquiétude mais une vigilance reste de mise.

5. Sollicitation d'une subvention de la DRAC pour une action artistique école Vissenty à Annonay

Le Président donne la parole au Directeur pour présenter cette sollicitation.

L'école primaire Vissenty à Annonay souhaite initier une démarche artistique permettant de concilier mise en valeur de la cour d'école et projet pédagogique de sensibilisation au développement durable.
La commune d'Annonay et la DSDEN sont parties prenantes du projet.
Pour financer le projet, une aide financière de la DRAC est sollicitée.
Une structure intervenant sur les volets culturels est cependant nécessaire pour mobiliser les financements de la DRAC. Il a été proposé au CAUE de jouer ce rôle.
Sylvain Ristori, artiste, a été retenu. Il travaille le réemploi de matériaux, notamment le bois.
Dans le cadre de ses missions de sensibilisation, une mobilisation du CAUE peut être envisagée **en lien** avec les axes d'intervention en cours du CAUE (végétalisation, « place aux femmes », « Paysages forment la jeunesse », interventions artistiques dans l'espace public, etc.)

Dépenses		Recettes	
Intervention artistique	8 490	DRAC	11 090
Matériaux	1 000	Commune	900
Accompagnement CAUE	2 500		
TOTAL	11 990	TOTAL	11 990

Il est proposé de donner mandat au Président du CAUE pour mobiliser les subventions DRAC dans le cadre donné ci-dessus.
Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

6. Point avancement programme stratégique 2023/2026

Le Président souligne la dynamique de ce projet d'orientation en construction qu'il faudra certainement reconfigurer pour qu'il soit soutenable pour l'équipe et en adéquation avec les moyens financiers du CAUE.
Il donne la parole au Directeur pour présenter l'avancement du projet.
Jérôme Damour précise qu'un travail sur les valeurs et enjeux du CAUE s'est déroulé lors d'un premier atelier organisé en juillet associant des membres volontaires de l'AG et du CA (documents transmis par mail en septembre).

Les 7 valeurs du CAUE :
Indépendance, neutralité et objectivité : Une mission de service public
« Agitateur d'idées », créativité : Un « pas de côté »
Force de proposition : Prise de recul pour faire bouger les lignes
Innovation et expérimentation : Ouverture d'esprit et compétences pluridisciplinaires
Facilitateur de projets : Proximité avec les collectivités, écoute
Transmission : Culture et pédagogie
Transversalité, approche partenariale : Coopération

Les enjeux 2023/2026 :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Contribuer à l'adaptation de l'habitat au changement climatique : Sobriété / frugalité, S'engager sur la préservation de la ressource en eau (échelle planification, espaces publics, habitat, ZAN)
Créer une culture de la qualité du cadre de vie
Développer les actions éducatives pour différents publics, mobiliser dès le plus jeune âge
Développer des formes d'habitat attractives : Reconquérir les centres villages et centres bourg, Sensibiliser à l'intérêt d'un habitat dense qualitatif, imaginer des alternatives/reconversions à l'habitat pavillonnaire
Promouvoir de nouvelles pratiques constructives : Favoriser recyclage et réemploi, développer la formation des professionnels
Renforcer le conseil aux particuliers : Proposer de nouveaux outils
Renforcer et développer les actions culturelles : Conforter la spécificité d'une approche culturelle intégrée dans les actions du CAUE
Souligner la place du CAUE dans les partenariats à l'échelle départementale : Faciliter le travail entre structures, renforcer le réseau des acteurs de l'urbanisme

Plusieurs objectifs ont ainsi été mis en avant :
- Mettre en avant le « E » de CAUE, fil rouge de ses actions
- Développer des actions qui croisent les compétences internes du CAUE
- Être plus visible auprès de différents publics
- Valoriser les actions et expériences du CAUE

Un deuxième atelier a été organisé le 29 septembre, il avait pour objectif d'identifier des axes de travail, des projets et des actions.

Les pistes de travail ont été établies en fonction :
- du bilan partagé précédent projet triennal
- des enjeux identifiés collectivement
- des échanges avec partenaires (ADT, PNR, ALEC07)
- des échanges « informels » en interne
- en intégrant et en valorisant « l'invisible »: conseils ponctuels, participation à des groupes de travail, formations…
- en ouvrant les champs des possibles (avec ensuite resserrement en fonction de la charge de travail liée aux sollicitations des collectivités et des incertitudes budgétaires).

Des enjeux devront être intégrés de manière transversale :

- Enjeux thématiques :
    - Limiter la surchauffe... Enjeu « végétalisation »
    - Investir le sujet « réemploi/recyclage » bâti et matériaux
- Enjeux « cibles » : enjeu sensibilisation grand public dont priorité jeune public
- Enjeux « Manière de faire » : les approches culturelles pour valoriser l'ensemble des actions du CAUE

Le projet d'orientation a été structuré en 4 axes, regroupant chacun des projets et des actions à mettre en œuvre. Un document de travail détaillant les 4 axes est distribué en séance.

Axe 1 : Un accompagnement engagé face à l'urgence climatique et environnementale, un CAUE agitateur d'idées, l'adaptation au changement climatique, une priorité

Projet « Accompagnement des collectivités » :
- Accompagnement « classiques » avec exigence « E » (recyclage, rénovation « E » et regard sur la réalisation du projet « post accompagnement »

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- Etudes partenariales ex : « franges urbaines ») qui se trouvent entre espace bâti et espace agricole. Un travail est mené sur les Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et Rhône Crussol.
- « Bons plan(t)s »

Projet « Conseil architectural à l'affiche » :
- Permanences de conseil architectural adaptées aux enjeux du territoire. Mettre l'accent sur rénovation écologique et sobre.

Projet « Les ateliers du CAUE » (le « faire avec » habitants, élus, agents communaux)
Chantiers participatifs « micro-espaces » locaux et modestes (là où ne vont pas les professionnels).

Axe 2 : Une volonté d'innovation, un CAUE facilitateur d'expérimentation, avoir un pas d'avance

Projet le « Labo CAUE » :
- Recherche-action « Frugal et bien »
- « Appel à envie » (étude/action) sur formes urbains innovantes auprès des collectivités (accompagnement volet étude sur collectivités où passage à l'opérationnel possible : crédibiliser de nouvelles pratiques tout en sobriété, donner envie d'une densité qualitative).
- Lieux ordinaires pour beaux projets culturels. Intervention artistique et mobilisation de la recherche. Cette action existe depuis 3 ans.
- Mobilisation d'établissement enseignement supérieur pour des résidences d'étudiants sur un temps long. Trouver une formule innovante et différente pour AHLM et VILLAB.
- Recherche habitat léger (permanent ou touristique)

Projet « expérimentation » :
- « Couleurs de village » (démarche mise en couleur de village/quartier avec mobilisation habitants et élus)
- Intervention « cours d'école/collège » en lien avec le Département sur les cours de collèges.

Laure VIGNERON souhaiterait une synergie à trouver entre l'action ateliers hors les murs et l'appel à envie sur les formes urbaines innovantes.
Jérôme DAMOUR répond que le concours d'idées pourrait être organisé avec des étudiants et professionnels, comme cela a été le cas avec le concours « rural et durable » il y a une dizaine d'années.

Axe 3 : Le partage d'une culture commune de la qualité du cadre de vie : un CAUE passeur d'idées. La sensibilité des publics, une mission essentielle.

Projet « Sources d'inspiration » :
- Référentiels « opérations inspirantes » Catalogue d'opérations de qualité travail avec la DDT il y a quelques années, le renouveler et l'enrichir avec des opérations plus récentes.
- Visite constructions inspirantes, comme « de maison en maison » qui existe déjà, l'idée est de travailler en partenariat avec l'ALEC et le PNR.
- Valeurs d'exemple, action portée à l'échelle régionale des CAUE, le prochain appel à candidature démarrera le 14 octobre
- Animation Journées Nationales de l'Architecture

- Outils de sensibilisation au patrimoine :
    - guide des SPR (site patrimonial remarquable) travail en lien avec le volet

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

petites villes de demain : Viviers, Largentière et Villeneuve de Berg). Patrick FOURCHEGU souligne que pour candidater au plus beau village de France ou petite cité de caractère le SPR est un passage incontournable.

- Cahiers de recommandations

Projet « Place culture » :

- Cycle expositions et conférences « ciblées » CAUE (voir expositions en extérieurs, utilisation supports panneaux électoraux, etc.) En faire moins mais plus ciblées avec les actions CAUE.
- Evènementiel annuel « frugal et beaux »

Projet « Des professionnels exemplaires » :

- 5 à 7 éco construction, partenariat CAPEB, ALEC07, PNR.
- BATIP : Programme de formation du patrimoine bâti. Partenariat avec ALEC07
- « Prends ton casque » visite de chantiers en amont accompagnés par le CAUE.
  1ère visite de chantier le 14 octobre à Vernosc les Annonay. Construction d'une cantine scolaire, charpente en bois. Seront présents l'agence Fabriques et des professionnels.

Projet « Des élus sensibilisés et engagés » :

- Urba session
- Fiche de valorisation des accompagnements CAUE

Projet « Une ingénierie mobilisée » :

- Animation du « réseau des acteurs de l'urbanisme » CAUE et PNR à l'origine de ce dernier.
- Création et animation du « réseau départemental du paysage » et organisation d'une journée annuelle « paysage »
  La DREAL devrait soutenir l'organisation de la 1ere journée paysage en Ardèche en partenariat avec les structures qui travaillent sur le paysage

Projet « Jeune public mobilisé » :

- Interventions « classiques » Appel à projet annuel, 3 ou 4 écoles /an
- « Enfants du patrimoine » (2023 Lycée Tournon) L'Initier en 2023, le lancement national aurait lieu en Ardèche. Une ou 2 classes seraient concernées.
- Créations d'outils pédagogiques

Guy BOUCHER demande comment cela va s'articuler entre CAUE et écoles.
Jérôme DAMOUR précise qu'il faudra bien calibrer les interventions du CAUE. Tous les ans 4 établissements seraient choisis pour des interventions modestes en partenariat avec l'Education Nationale et le réseau Pétales07 qui fait de la sensibilisation en milieu scolaire au développement durable. Les sujets mis en avant auront un lien avec le E d'environnement.
Le Président souligne qu'il faudra avoir des ressources en interne ou extérieures, il faudra travailler en bonne synergie avec toutes les structures et ne pas réinventer des outils qui existent déjà.
Le Directeur précise qu'il faudra créer un outil pédagogique très opérationnel pour les enseignants qui pourront notamment le mobiliser lors de sorties autour de l'établissement.
De nombreux outils CAUE, Parc, associations, existent déjà. Le CAUE pourrait mobiliser un étudiant de master « médiation pédagogique » pour faire ce recensement d'outils.
Isabelle DESCOURS remarque que le PNR a des outils : coup de pouce éducatif en lien avec l'Education nationale. Elle souligne que les élèves des collèges et lycées ont l'obligation d'élire des éco délégués qui sont un peu démunis. Imaginer des animations pour qu'il n'y ait pas de frustration serait intéressant.
Jérôme DAMOUR ajoute que les outils devront être en lien avec les programmes scolaires : en 3ème et en seconde l'étude de l'aménagement du territoire est au programme et le développement durable fait partie de nombreux projets d'établissement.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Le CAUE a été sollicité par le collège de Vals pour travailler sur la cour du collège.
Hervé OZIL remarque que certains collèges ont été rénovés et cela peut être intéressant de confronter les élèves à ce qui a été fait ou pourrait être fait, avec un regard critique.
Isabelle DESCOURS ajoute qu'il y a le pass culture dans lequel le CAUE est inscrit. Que peut proposer le CAUE? Il y a un petit budget.
Sandrine CHAREYRE note que le CAUE est inconnu des collégiens.

Axe 4 : Une équipe CAUE engagée pour le changement de pratique. L'adaptation de l'équipe au changement climatique, donner l'exemple.

Projet « Un CAUE mobilisé avec ses partenaires » :

- Revue de projets avec les partenaires SDEA, services des routes du Département, Ardèche Habitat...
- Participation à des groupes de travail notamment avec ALEC sur le volet adaptation au changement climatique
- Participation UR CAUE

Projet « Un CAUE formé pour accompagner l'adaptation au changement climatique» :

- Formations « E ». Monter en compétence.
- « Workshop équipe » : mobilisation de l'équipe sur un territoire ou une commune avec atelier en extérieur.

Projet « Un CAUE qui adapte ses pratiques » :

- Gestion du quotidien
- Nouveaux modes de faire
- Des outils relais : site internet, réseaux sociaux, média vidéo, chaine You Tube etc....

Une proposition de projet d'orientation qui doit être affinée :

- Des priorisations à affirmer :
  - Mettre en évidence des actions révélatrices d'un changement de cap vers la sobriété/frugalité
  - Intégration d'un volet valorisation de chaque action (fiches, vidéos ...)
- Une mobilisation des partenaires à intégrer (DEP 07, ADT, ALEC, PNR, etc.). Des actions partenariales sont à préciser à partir d'échanges déjà engagés.
- Un projet d'orientation à calibrer :
  - charge de travail/sollicitations collectivités
  - incertitudes en lien avec budget fonctionnement et budget actions du CAUE

Le Président rappelle les prochaines étapes et remercie l'implication de l'équipe et des membres qui ont participé et participeront au projet triennal.

- CA 06/10 : présentation avancée réflexion
- Réunion équipe 18/10 : écriture fiches projets et fiches actions
- Réunion CA/AG 21/10 : synthèse et échange
- Réunion équipe 10/11 : poursuite écriture fiches projets/actions, chiffrage
- Réunion équipe 29 novembre : finalisation écriture fiches projets/actions, chiffrage
- CA 15/12 : présentation projet

7. Programme d'actions 2022

Le Directeur présente ce programme d'actions

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- Point sur les actions en cours :

- « Place aux femmes » : résidences en cours à St Julien d'Intres et Lalevade d'Ardèche
- « Paysages mobilisés » : animations en cour : mobilisation chercheur, appel à photo, journée départementale des paysages en octobre 2023 (émergence réseau « paysage ». Prochains rendez-vous 15/10 Roiffieux, 26 novembre St remèze.Fanny Urien chercheuse mènera un travail d'analyse des paysages à partir d'un appel à photos, restitution finale en novembre 2023 lors de la 1ère journée paysage départementale.
- « Atelier hors les murs » : sur la Communauté de communes du bassin d'Aubenas, présence de l'école urba de Paris et école de paysage de Blois sur les questions de densité et OAP (orientations d'aménagement et de programmation)
- « Paysages forment la jeunesse » : - Intervention au collège de St Cirgues en Montagne, financement Leader
- « Prends ton casque » à Vernosc les Annonay le 14/10
- Expositions : « CAO » de François LACOUR 30/09->18/11. Décrochage 17 novembre.
- « Valeur d'Exemples » : lancement appel à candidature le 14/10
- Célia AUZOU présente les rencontres acteurs sur le thème du participatif, approche sensible et frugalité qui auront lieu les 14 et 15 octobre. Conférences, tables rondes. Fil rouge réaménagement d'un bâtiment dans le camping du Rieutord à St Vincent de barres

- Appel à envie auprès des membres du conseil d'administration pour participer au suivi des actions 2022 et à la préparation des actions 2023.

8. Présentation projet plan de formation

Sandrine CHAREYRE présente ce plan de formation :
Il n'existe pas actuellement de Plan de formation pour le CAUE de l'Ardèche.
L'objectif est donc de mettre en place un « Plan de Développement des Compétences » (le PDC remplace le Plan de formation depuis le 01 janvier 2019)

Le PDC a pour vocation :

- de définir les besoins du CAUE en terme de compétences ;
- de relier ces besoins aux savoirs, savoir-faire et savoir-être actuels de l'équipe technique et administrative ;
- de développer les compétences des salariés.

L'analyse des besoins et des compétences actuelles conduit à identifier les postes et salariés qui nécessitent un investissement en matière de formation et à les prioriser.

Le PDC constitue à la fois un **tableau de bord**, un **outil de pilotage** et un outil de partage **d'information** pour les différents acteurs du CAUE : Conseil d'administration et Bureau du CAUE, Direction et service RH, représentant des salariés, salariés.

Construit autour de l'objectif de valorisation des compétences des salariés, le PDC est un **outil de gestion prévisionnelle des effectifs et compétences pour le développement du CAUE de l'Ardèche. Il doit permettre :**

- de répondre aux enjeux du projet d'orientation du CAUE.
- de développer l'employabilité des salariés.

Le Plan de Développement des Compétences doit permettre aux salariés de disposer des compétences-clés indispensable à sa pérennité et sa réussite. Il est le moyen de définir et prioriser les besoins en formation tout en restant flexible et adaptable. C'est un outil favorisant également la motivation et l'implication de l'équipe CAUE par la valorisation des emplois et/ou par

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

l'accompagnement de projets professionnels.

Nota :
Le PDC comporte deux typologies d'action de formation :

- ***D'une part, les** « actions de formation obligatoires » qui regroupent les formations nécessaires à la réalisation de la fonction actuelle du salarié. Elles peuvent aussi correspondre à une évolution prévue ou à une modification de son poste dans le cadre du contrat de travail.*
- ***D'autre part, les** « autres actions de formation, dites non obligatoires » consistent à acquérir des compétences que le salarié n'utilise pas forcément s'il reste à son poste. Nous parlons ainsi des connaissances qui lui permettront d'obtenir une évolution professionnelle au sein ou en dehors de l'entreprise.*

Le PDC peut également prévoir d'autres types d'actions de développement :

- ***Le bilan de compétences** : il permet d'analyser les aptitudes, les compétences personnelles et professionnelles et les motivations d'une personne afin de l'aider à construire un projet professionnel ou un projet de formation.*

***La validation des acquis de l'expérience (VAE)** : il s'agit d'un dispositif qui reconnait les compétences professionnelles du salarié acquises au cours de ses années d'activité*
La pyramide des besoins en formation permet d'identifier les priorités en fonction de chaque type de formation et d'y attribuer les moyens correspondants :

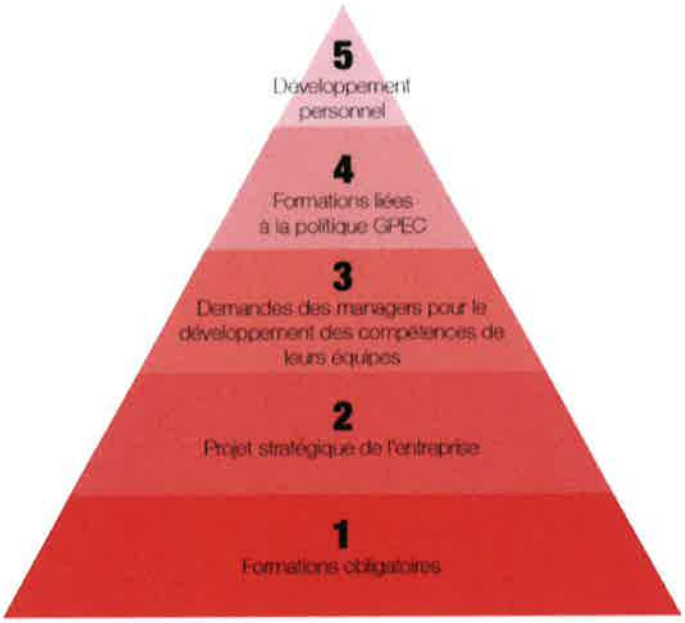

Le déploiement du PDC au sein du CAUE s'étend sur une année complète, de septembre à septembre de l'année suivante.
Le PDC intègre :

- **le bilan de l'année N :** principales réussites, points à améliorer, outils à mettre en place ou à faire évoluer ; adéquation budgétaire du PDC, etc.
- **la définition de l'orientation stratégique du CAUE :** évolutions stratégiques en cours ou à venir, emplois en mutation, priorités d'interventions, etc.
- **l'analyse des besoins en formation** : besoins collectifs et besoins individuels (pour le fonctionnement de l'équipe ou exprimés au cours des entretiens professionnels)
- **un plan de mise en œuvre traduit sous** la forme d'un tableau.
- **Un budget pour l'ensemble du plan de formation.**

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- **Une méthodologie d'évaluation des retombées du PDC et un bilan afin d'ajuster le mode de fonctionnement si besoin pour les années à venir.**

Les salariés de l'équipe du CAUE sont les principaux acteurs du PDC. Leur association à l'élaboration du PDC est essentielle à la réussite de la démarche.
La mise en œuvre du projet nécessite un suivi tout au long de l'année et une évaluation. .

Sandrine CHAREYRE présente les formations engagées sur 2022 :
Jean-Luc PRAS ,comptable, suit une formation de prise en main du nouveau logiciel de paye.
Guylaine MAGNIEZ, environnementaliste, suit une formation sur l'utilisation de Photoshop.
Séverine MONDINO, chargée de communication et projets culturels suit une formation pour accompagner les projets culturels.
Anaïs PIOLET, conseillère urbaniste, suivra une formation de montage et suivi financier d'opération d'aménagement.
En 2023 des pistes de formations collectives :
Sur le chiffrage dans les projets architecturaux et paysagers, sur l'accompagnement des marchés publics et sur le travail en mode projet.
Les entretiens annuels de fin d'année permettront de recenser les besoins et le PDC sera mis en adéquation avec le projet d'orientation.
La finalisation du PDC interviendra au premier trimestre 2023. Cette même année les formations croiseront le plan d'orientation et les demandes individuelles.

Le Président souhaite donner des moyens et investir sur les formations pour répondre au projet d'orientation mais surtout à l'évolution personnelle des salariés.
Jérôme DAMOUR souligne l'intérêt de cet outil. Des priorités seront listées pour qu'il soit équitable.
Guy BOUCHER remarque un écart entre l'étude du CAUE et la réalisation quant au coût des travaux. Il s'interroge sur une formation qui permettrait de faire mieux coller l'étude et frais finaux.
Le directeur répond qu'il faut mettre en œuvre une homogénéisation des méthodes des salariés ainsi qu'une analyse des marchés récents afin d'être au plus près de la réalité.

9. Réflexion volet communication du CAUE

Sandrine CHAREYRE fait le constat que le CAUE est méconnu des élus, du grand public et du public jeune.
Une réflexion technique est en cours pour analyser les forces et faiblesses du CAUE en matière de communication.
Cette réflexion concerne la visibilité générale du CAUE, les liens avec les collectivités et les professionnels, la mobilisation des jeunes, les moyens de solliciter le grand public et les particuliers.

Le prochain projet d'orientation sera l'occasion de définir les publics cibles et les axes de communication à conforter ou créer.

Dès à présent, quelques pistes de réflexion :

- Plus s'appuyer sur nos partenaires pour communiquer sur le CAUE et ses missions
- Constituer une base de données fonctionnelles
- Porter une réflexion sur les réseaux sociaux
- Développer des guides thématiques
- Valoriser les projets accompagnés
- Renouveler les documents de communication
- Renforcer les partenariats avec les structures représentantes des professionnels
- Créer des supports adaptés pour les jeunes publics
- Proposer des expositions plus en lien avec les activités du CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Réflexion à poursuivre avec membres du CA début 2023.
Des membres du CAUE pourraient intervenir au Département pour présenter les actions du CAUE au Département et offres de service début 2023. Patrick FOURCHEGU faisait cette présentation à chaque plénière dans le cadre des villages de caractère.
Le Président souhaite qu'un petit groupe se constitue pour avancer sur le volet communication, pierre angulaire de la stratégie.
Wesley BAUDEZ indique qu'il y a un groupe communication au sein du CAUE. Son objectif est d'améliorer la notoriété, ce groupe est en attente du nouveau plan d'orientation. Il ajoute qu'il y aura un arbitrage à faire par rapport aux objectifs et publics ciblés.
Isabelle DESCOURS, Célia AUZOU, Hervé OZIL, ainsi que le Président sont intéressés pour faire partie de ce groupe communication.

10. Election d'un représentant du CAUE au conseil d'administration de SOLIHA

SOLIHA Ardèche, Solidaires pour l'habitat, est une association loi 1901, mobilisée pour favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.
SOLIHA est un partenaire privilégié des collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'intervention sur l'habitat privé (OPAH par exemple).
Pour favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables, et proposer des solutions habitat innovantes aux collectivités, SOLIHA Ardèche déploie une approche globale et une expertise dans ses différents métiers :

- La conduite de projets de territoire
- La réhabilitation accompagnée au service des particuliers
- L'accompagnement social des personnes
- La gestion locative sociale
- La production d'habitat d'insertion

Francis Douillet, vice Pt de SOLIHA présente la structure : 23 salariés budget 1,3 Million fonctionnant sur des marchés comme une PME. Bons échanges et bons partenariats entre les membres des CA des différents organismes.
Il fait remarquer qu'à un CA qui s'est tenu en juin 2016 il avait été dit que la taxe d'aménagement collectée par le Département n'apparait pas comme entrant dans le budget gal du Département car son affectation est contrainte. Autres bénéficiaires ENS, OGS Vallon Pont d'Arc. Une proportion est-elle dévolue entre les différents bénéficiaires ?
Le Président va se renseigner.

Robert ROUX est proposé comme représentant du CAUE au CA de SOLIHA.

11. Points divers :

Enfants du Patrimoine 2023

Des contacts sont en cours pour organiser le lancement de l'opération nationale « Les enfants du Patrimoine » en mai 2023 en Ardèche en s'appuyant sur le patrimoine bâti et historique du lycée de Tournon.
Pour le CAUE, il y a un intérêt à participer à cet évènement national en conduisant un travail de sensibilisation des élèves.
A partir de ce travail, possibilité d'organiser un évènement pour les Journées Européennes du Patrimoine 2023 (septembre) avec une visite du lycée et mobilisation d'intervenants.

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Le programme sera préparé avec l'équipe enseignante du lycée d'ici la fin de l'année. Dès à présent, possibilité de mobiliser des financements auprès de la DRAC pour financer la JEP 2023.

Il est proposé de donner mandat au Président du CAUE pour mobiliser les subventions DRAC dans ce cadre.

La proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

Info RH :

- Départ Aurélia SIMEON, Architecte-Urbaniste (fin CDD remplacement congés parental, départ CDI CAUE DROME)
- Départ Hélène DUCLOUX, paysagiste (fin CDI, reconversion pro)
- Prolongement CDD Jules ABEL, paysagiste, jusqu'au 30/09/2023
- Recrutement Kevin DOUSSAINT, paysagiste, jusqu'au 28/02/2023 (renfort 6 mois)
- Passage CDD à CDI Jean-Luc PRAS, comptable

Wesley BAUDEZ a une remarque de la part de l'équipe : inquiétude qu'un CDI paysagiste se transforme en CDD.
Hervé OZIL comprend l'inquiétude de l'équipe que chaque CDI se transforme en CDD.
Isabelle DESCOURS souligne que le poste de paysagiste est un poste clé.
Jean François VILVERT ajoute que CDI était acquis, durement gagné, et il disparaît. Si Hélène DUCLOUX n'était pas partie le CDI serait toujours en cours.

Le Président répond à tous les administrateurs qu'il n'a pas de lisibilité financière. Il ne peut s'engager en bon gestionnaire sur un CDI pour l'instant par rapport aux éléments actuels. Le CDD n'est pas gravé dans le marbre. Il donnera des perspectives quand cela sera possible. Sa responsabilité d'employeur est engagée. Il donnera les moyens au CAUE de fonctionner.
Il va avoir une négociation avec le Département pour obtenir l'augmentation des 200 000 euros et il veut avoir tous les arguments de son côté.

Informations administratives :

Le Directeur présente les divers points :

- **Mise à jour du protocole télétravail en cours :**
  - Protocole expérimental élaboré en 2021, prolongé en 2022 ;
  - Proposition de mise en place d'un dispositif pérenne précisant les règles : une présentation sera faite au CA 15 décembre pour mise en place au 01 janvier 2023.

- **Elaboration en cours du Document Unique Risques Professionnels**
  - Document inexistant à ce jour, obligation règlementaire ;
  - Elaboration en cours avec mobilisation d'un groupe de travail interne.

- **Constitution du Comité Social et Economique (CSE) :**
  - Obligation dans les structures à partir 11 salariés ;
  - Le CSE est une instance unique de dialogue social et de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel ;
  - se substitue aux actuels délégués du personnel dans les entreprises d'au moins 11 salariés. Un titulaire, 10 heures de délégation par mois.
  - Dans les entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés, le comité social et économique a pour mission :
    - de présenter les réclamations collectives ou individuelles des salariés à l'employeur ;

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- de veiller à l'application de la réglementation du travail dans l'entreprise ;
- de promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Par ailleurs, la délégation du personnel au comité social et économique réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel et dispose du droit d'alerter l'employeur en cas d'atteinte aux droits des personnes et en cas d'atteinte à leur santé physique et mentale

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les membres de la délégation du personnel du comité social et économique sont reçus collectivement par l'employeur ou son représentant au moins une fois par mois. En cas d'urgence, ils sont reçus à leur demande.
Election prévue 10 janvier 2023.

- **Dossier de renouvellement agrément formation** : transmission des documents à la Direction Générale de Collectivités (DGCL) et Préfecture Ardèche

- **Livret d'accueil** : constitution d'un document unique regroupant l'ensemble des textes, protocoles en vigueur au CAUE : horaires de travail, gestion congés, télétravail, organisation logistique, etc.

- **Plan de formation,** déjà abordé plus haut.

Dates :

1° semaine d'octobre : résidence « Place aux Femmes » à St Julien d'Intres
14 octobre : « Prend ton casque », Vernosc les Annonay
14/15 octobre : Participation du CAUE aux journées d'échange « Ré-enchanter nos espaces et nos métiers ». Thématiques traitées : projet frugal, approche sensible et démarche participative
15 octobre : « Paysages mobilisés » à Roiffieux. Thématique « Paysage et énergie »
3° semaine d'octobre : résidence « Place aux Femmes » à Lalevade d'Ardèche
17 novembre : décrochage exposition « CAO » de François LACOUR 30/09->18/11
02 décembre : journée d'échange « bon plan(t)s
15 décembre : CA

L'ordre du jour étant épuisé, Christian FEROUSSIER remercie les participants de leur attention et lève la séance à 20 heures 10.

Le Président

Christian FEROUSSIER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr